Nations Unies S/PV.5330



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2005
Français
Original : anglais

Communiqué officiel de la 5330e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 16 décembre 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 décembre 2005, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 5330e séance avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents participant à la séance ont eu un échange de vues constructif. »

05-64864 (F) 161205 161205